LILLE

Un scandale au théâtre. — Un fait inouï, scandaleux, rappelant les habitudes en honneur sur les scènes des boulevards extérieurs s'est passé hier au soir au Théâtre de Lille.

Une petite actrice, seconde ou troisième soubrette, dont nous ignorons même le nom s'est permise d'interpeller de la scène plusieurs abonnés du coin de droite, et de leur adresser des paroles malsonnantes.

En présence de tant d'audace, on reste confondu, mais ce n'est pas tout encore :

A la suite de cette apostrophe, les spectateurs de l'orchestre ont crié : « Régisseur ! régisseur baissez le rideau ! »

Le régisseur ne vint pas. Le rideau n'a pas été baissé et un charivari épouvantable a commencé immédiatement.

M. le Maire, qui était dans sa loge, ayant, dit-on, donné ordre au commissaire de police d'empêcher le régisseur de paraître, la claque de Mr Gaultier, comprenant qu'elle avait le dessus a repris courage, et qui fut réprimandé? .....Messieurs les abonnés que les sergents de ville ont fait sortir en partie pour leur adresser des reproches.

Pendant ce temps-là, la figurante, cause de tout ce désarroi riait en scène des suites données à l'incident.

C'est tout simplement scandaleux ! Nous nous demandons depuis quand les acteurs ont le droit d'injurier le public qui paye pour les entendre.

Conseil de préfecture. — Hier, est venu, à l'audience publique du Conseil de préfecture, l'examen de la protestation dressée contre l'élection de M. Leduc au Conseil d'arrondissement.

Dans l'auditoire beaucoup d'amis de MM. Leduc et Charles Simon. A côté du premier, M. Wattrelot prend place. C'est la conduite de M. Wattrelot qui a vicié l'élection, s'il faut en croire les amis de M. Simon.

M. Wattrelot aurait tenté de corrompre les vieillards de l'Hospice, et aurait abusé de sa situation d'administrateur de cet établissement. Il les aurait obligés, d'après les *protestataires*, à voter pour M. Leduc.

Les témoins entendus disent qu'ils ont, en effet, reçu de M. Wattrelot des bulletins de vote au nom de M. Leduc, mais qu'ils ignoraient la qualité de ce dernier, qui, d'ailleurs, n'a pas essayé de les corrompre.

Le témoin Jean Derick déclare qu'il a reçu onze francs pour payer à boire aux électeurs, mais seulement à ceux de M. Charles Simon.

Me Werquin a plaidé pour les protestataires ; Me Dalbertanson, pour M. Leduc.

Le Conseil a rendu un arrêté validant l'élection de M. Leduc, et déclarant que l'élection de M. Charles Simon eut été viciée si elle s'était produite par les manœuvres révélées à l'audience.

Vol. — Des voleurs se sont introduits récemment dans la chambre du directeur de l'imprimerie Saint-Augustin, rue de Pas, et y ont dérobé, dans une armoire, une somme de 1,200 fr. en billets de banque et numéraire, et une montre en or. Plainte a été portée.

Société des architectes. — La réunion mensuelle de la Société des architectes du département du Nord aura lieu le 13 janvier, à trois heures. Dans sa dernière séance, la Société s'est particulièrement occupé de la question d'envahissement des caves par les eaux et des moyens d'y remédier.

Elle a aussi étudié la question des encouragements à donner aux contre-maîtres et ouvriers du bâtiment.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 janvier

Vol. — Les prévenus Philippe et Lecontre sont poursuivis pour vol d'une balle de laine de 600 francs. Ce vol a été commis dans la soirée du 10 octobre dernier, au préjudice de M. Lorthiois, filateur, à Tourcoing.

Après l'audition des témoins et la plaidoirie de Me Roche, le Tribunal acquitte Philippe et condamne Lecoutre à 13 mois de prison.

GRAND-THÉATRE DE LILLE

Le Truc d'Arthur

(Comédie en 3 actes, de MM. Chivot et Duru.)

La nouvelle comédie de MM. Chivot et Duru, est une des pièces les plus gaies, les plus amusantes, les plus pétillantes de verve et d'esprit gaulois qu'il nous ait été donné d'entendre depuis longtemps.

Le *Truc d'Arthur* est un fouillis de quiproquos, une de ces comédies-vaudevilles, du genre bouffe, classé sous le nom de genre Palais-Royal et, de fait : c'est sur ce théâtre qu'elle fut représentée pour la première fois, il y a quelques trois mois.

Le titre : *le Truc d'Arthur* pouvant égarer le lecteur et lui faire chercher dans cette analyse à quel instant de la pièce le sieur Arthur fait son entrée, hâtons-nous de le détromper et de lui dire qu'il n'y a pas de rôle de ce nom dans la pièce.

Arthur, c'est un valet de chambre de la race des valets de Molière, dont on vient de raconter dans un salon le truc merveilleux. Ce Mascarille moderne, avide de conquêtes, ne trouvait rien de mieux, pour se faire accueillir auprès des belles dames, que de revêtir les habits de son maître. Puis, quand, plus tard, ses sentiments tendres à l'égard de sa victime s'étaient refroidis, il trouvait le moyen de se faire pincer par sa belle, au moment où il cirait le parquet ou époussetait la cheminée. Naturellement, Arthur ne manquait jamais son effet. La dame, confuse, outrée de la supercherie, jurait, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus et rendait la liberté au valet, qui recommençait avec une autre tout ce petit manège.

Cette histoire d'Arthur, on l'a racontée à M. de Pontbrisé, un jeune attaché d'ambassade qui, pour redorer son blason, va épouser la fille d'un teinturier, Mlle Madoulard et qui, désireux de se débarrasser d'une... voisine gênante, la baronne de Ste-Colombe, veut se servir du truc merveilleux.

Pour cela, il fait avec son domestique Benoît un aimable échange de costumes et quand la baronne fait son entrée dans l'appartement du diplomate, elle trouve Pontbrisé, un balai à la main.

Mais, le truc fait long feu. La baronne, femme aux idées romanesques, sent se raviver sa passion pour cet homme dont l'esprit et les manières dénotaient une condition plus élevée. Elle le rendra digne d'elle.

Elle demande donc à Benoît, devenu diplomate, de lui céder son domestique et elle emmène le pauvre Pontbrisé.

Voilà le premier acte. Il est des plus drôles Mais le second vaut mieux encore.

Pontbrisé, devenu domestique de la baronne, a revêtu la livrée des gens de grande maison. Sa maîtresse a donné congé à tout son personnel et déjeune en tête-à-tête avec lui. Tout à coup arrive Monsieur, Monsieur, c'est un Russe, un farouche riverain du Volga et du Dnieper, qui ne badine pas avec l'amour. Madame la [illegible] traité de vieil ours devant son Pontbrisé.

— De la famille des Plantigrades?

— Je ne sais, avait-elle répondu.

Quand le Russe est arrivé de quelques instants, elle ne manque pas de lui demander s'il est vrai qu'il soit de la famille des Plantigrades.

— Qui vous a dit ça?

— Benoît...

Le comte se retourne et envoie à Benoît un coup de pied bien senti dans la partie la plus *chair* de son individu. Pontbrisé ne bronche pas (mais le public se tord).

Cependant, le vrai Benoît, le domestique de Pontbrisé vient chez la baronne pour voir un peu ce qui se passe et se mettre, au besoin, à la disposition de son maître.

Le Russe, qui le prend pour le diplomate dont il porte le costume, lui tend la main et après avoir fait avec lui plus ample connaissance, met la conversation sur le terrain diplomatique.

Voyez vous d'ici ce que le pauvre Benoît, le vrai, peut répondre au comte russe?... Ce dialogue est abracadabrant de gaîté et de comique; c'est une scène traitée de main de maître.

Benoît s'était tiré, pas trop mal, de cette situation difficile. Mais, tout s'embrouille.

Le beau-père de Pontbrisé, M. Madoulard, surgit inopinément; de plus, le Russe apprend par une délation anonyme que la baronne de Sainte-Colombe l'a trompé avec Pontbrisé. Furieux, il veut se venger et vlan ! il flanque une paire de giffles à celui qu'il croit son insulteur, mais qui n'est autre que Benoît.

Cet exposé rapide permet de juger à quelle pression monte la gaîté de la salle.

Le 3e acte est moins bon. Il en est presque toujours ainsi de tous les vaudevilles. On embrouille l'action ; il faut la débrouiller et bien peu d'auteurs parviennent à le faire avec succès.

Néanmoins, malgré cette légère lacune, le *Truc d'Arthur* mérite une place à côté du *Panache*, de *Divorçons*, de la *Cagnotte* et des autres grands succès du Palais Royal.

L'interprétation a été satisfaisante. MM. Schmidt et Claude ont été désopilants. N'était l'incident dont nous parlons plus haut, l'on n'aurait eu presque que des éloges à adresser pour la représentation d'hier.

Gaston Montlandry.

LE PALAIS DES BEAUX-ARTS

J'ai déjà constaté l'insuccès de la loterie du Palais des Beaux-Arts. On se flatte à la Mairie que le retard apporté au tirage, amènera de notables modifications dans le nombre si restreint de billets placés et qu'en fin de compte on réussira quand même. C'est là une erreur. La loterie est une entreprise condamnée si on ne sort pas des errements déplorables qu'on a suivis jusqu'ici. J'ai dit comment on était arrivé à rendre une partie de la population insensible à la réussite de cette œuvre si urgente, d'une opportunité si considérable, en forçant tous les capitaux disponibles à prendre une autre voie, en les condamnant à la création d'œuvres que la persécution religieuse rend indispensables, en permettant enfin d'opposer aux intérêts artistiques les intérêts religieux.

C'est une faute énorme, et, au point de vue tout matériel qui nous occupe ici, c'est peut être une faute irréparable.

Et comme si ce n'était pas assez de se trouver dans des conditions aussi défavorables, il semble qu'on ait juré d'employer les moyens les plus nuls pour le lancement des billets.

Cette opération, qui devait être menée d'une façon habile et intelligente, pour laquelle il fallait de l'initiative, du zèle, de l'ardeur, est tombé dans le rouage administratif! Que dis je? On a agi, pour le lancement des billets, comme s'il s'était agi d'ouvrir une boutique d'épicier !

Toutes les choses d'aménagement intérieur sont parfaites. On a créé des commissions formées des membres les plus importants du Conseil municipal: la salle de danse de la Mairie mise à leur disposition, a pris l'aspect d'un guichet de banque, les billets ont été remarquablement dessinés, chacun est détaché de la souche par des mains habiles, et de savants zigs-zags permettront de constater infailliblement l'authenticité des billets gagnants; il ne manque à tant de perfections que la réclame intelligente qui doit amener le chaland!

Mais sur ce point tout est à faire. Les annonces des journaux ne produisent point le quart de ce qu'on aurait pu attendre d'une meilleure exploitation.

Au lieu de la formule banale toujours répétée en quatrième page, il fallait diversifier la forme, faire succéder l'article raisonné à l'annonce vulgaire : dans les journaux de la région, exposer au public les projets municipaux, l'urgence de la construction, l'inappréciable valeur des chefs d'œuvre à abriter ; dans les grands journaux, comme le *Figaro*, le *Gaulois*, l'*Evénement* fallait des articles en *premier Paris*; il en fallait de spéciaux pour les journaux artistiques et d'autres pour les feuilles financières, chacun traité au point de vue particulier des lecteurs du journal. Il fallait faire dans la presse, autour de la construction du Palais des Beaux-Arts, tout le bruit que mérite un aussi important projet. On n'aurait aucunement augmenté la dépense, mais on aurait singulièrement accru le résultat.

Pour les affiches c'est encore pis! Par ce temps d'étourdissantes réclames, quand le premier barnum venu vous fait des affiches illustrées, à caractères immenses, où tout tire l'œil, on en a fait de si modestes qu'elles sont presque honteuses. On passe à côté sans les voir et si par hazard on les aperçoit, vite on détourne la vue, pour ne pas les faire rougir de tenir si peu de place entre celles d'un marchand de parapluies et l'annonce d'un café-concert.

Enfin, et surtout il fallait mettre immédiatement au concours le projet de construction, faire une grande exposition des dessins envoyés, et placarder dans toutes les villes où des billets sont en vente, une reproduction du projet couronné.

Il faut cinq millions à la Municipalité pour son Palais des Beaux-Arts — ce n'est pas trop — mais comment entend-elle employer cet argent? Nous dotera-t-elle d'une construction immense et sans cachet ou d'un véritable monument?

Il ne manque pas de grandes bâtisses à Lille, mais combien y en a-t-il qui soient de bon goût? Nous n'avons pas grand sujet d'être fiers à ce sujet et la Mairie devrait bien chauffer un peu notre enthousiasme, en nous donnant la certitude de coopérer à une véritable œuvre d'art.

Or, tant qu'un concours n'aura été ouvert, tant qu'on n'aura eu sous les yeux le plan définitif du futur Palais, le champ reste ouvert à tous les scepticismes et à toutes les défiances. On est autorisé à se demander si l'entreprise ne sera pas accordée à la faveur et l'exécution du monument confiée à un architecte, qui n'aura d'autre mérite que d'être un bon petit radical.

La Municipalité est intéressé à laisser son nom à une œuvre durable ; l'occasion s'en présente, qu'elle en profite donc et puisque sur ce terrain il lui est encore loisible de réunir toutes les bonnes volontés, qu'elle se hâte à réparer les fautes commises et à mener à bien ce grand projet : il n'est peut-être pas encore trop tard Si elle y parvient ce sera certainement son meilleur titre devant les justices et les sévérités des générations à venir.

Jules Duthil.

NORD

Douai. — Nous lisons dans l'*Ami du Peuple* :

« Nous avons trouvé, dans la boite de notre journal, la curieuse lettre suivante, qui a dû y être déposée dans la nuit du mercredi au jeudi.

» Cette lettre est écrite au crayon. Nous croyons devoir la publier à titre de curiosité :

« Famont, le 8 janvier.

» Monsieur le Rédacteur,

» Vous avez annoncé à diverses reprises que » j'étais traqué par la gendarmerie et que plu» sieurs fois j'avais failli être capturé.

» » C'est la vérité ; mais permettez moi de dire » au public, par la voie de l'*Ami du Peuple*, que » j'entends purger ma condamnation à mort par » contumace, dans la session d'assises qui va » s'ouvrir à Douai, en février prochain.

» Si je ne me suis pas encore constitué prison» nier jusqu'à ce jour, c'est que j'ai une pro» fonde horreur de la prison préventive, mais » vous pouvez être persuadé que trois ou qua» tre jours avant l'ouverture de la session, » j'irai à Douai me mettre à la disposition de la » justice.

» Lorsque le crime qui m'est reproché a été » commis, j'étais absent de l'arrondissement. Je » n'y suis revenu que depuis peu, sans cela, je » me serais assis sur le banc de la Cour d'as» sises près de Castelin, et comme lui j'aurais » été acquitté; je ne doute pas que le jury de » février agira de même que celui de l'année » dernière.

» Aussi est-ce avec confiance que j'attends son » verdict.

» Brisacque. »

— Nous apprenons que les assises du Nord s'ouvriront à Douai, le 2 février, sous la présidence de M. Espinas, conseiller, assisté de MM. Quinion-Hubert et Bosquet, conseillers.

Merville. — Le 7, vers cinq heures du soir, un incendie a consumé une maison et ses dépendances occupée par J. Henniart, cultivateur, et appartenant à M. Delestrée, propriétaire à Lille. On évalue les pertes à 36,000 francs. Il n'y a assurance que pour 3,000 francs.

C'est à l'explosion d'une lampe qu'est dû ce sinistre. Henniart étant allé chercher du foin dans son grenier, laissa tomber sa lampe. Le pétrole s'enflamma et l'imprudent n'eût que le temps de se sauver pour ne pas périr dans les flammes.

Saint-Aubin. — On nous écrit de Saint-Aubin :

« Monsieur François Dequesnes, ancien président de la Fabrique, vient de mourir dans sa 93e année. On pouvait le voir encore l'été dernier vaquer aux plus rudes travaux des champs. Il s'est éteint doucement, après avoir ressenti un malaise qui ne dura que quelques minutes. »

Cambrai. — La fièvre aphteuse ou cocotte, récemment signalée à Troisvilles, s'est vite répandue sur plusieurs points de l'arrondissement de Cambrai. Cette affection a été constatée à Beaurain, à Saint-Martin, à Aubencheul-au-Bac, à Esnes, à Fressies, etc.

Valenciennes. — *Mort dans un four à chaux.* — Hier, à six heures du matin, un ouvrier chaufournier, se rendant à son travail, a trouvé dans un four à chaux le cadavre d'un homme. Ce malheureux, qui avait la figure brûlée, ainsi que le bras et le côté droit, avait succombé à l'asphyxie.

Pour arriver dans le four, il avait dû escalader une palissade. Près de lui, on a trouvé des moules et du poisson qu'il se proposait sans doute de consommer en cet endroit.

Le chaufournier déclare avoir vu de plus, au pied d'un escalier conduisant au four, un panier qui contenait aussi du poisson. Mais ce panier a depuis lors disparu. Il serait à désirer que celui qui l'a prit le reproduisit: il y aurait peut-être là un indice qui aiderait à établir l'identité du mort, qu'on n'a pu reconnaître jusqu'ici. Il paraît âgé d'une trentaine d'années.

Busigny. — Dans la soirée du 8 courant, une jeune fille de Busigny, Mlle Célina Landin, découpeuse de dentelles, ayant besoin de terminer un travail pressé, demanda à ses parents la permission de veiller et s'approcha du feu.

Vers 10 heures, son père, éveillé soudainement par les cris qu'elle poussait, accourut à son secours et la trouva entourée de flammes, les vêtements déjà brûlés.

Quand on parvint, non sans peine, à étouffer les flammes, la malheureuse jeune fille portait de graves brûlures aux jambes, à la région abdominale et au côté droit.

Les mains et le visage ont été également atteints mais moins grièvement.

M. le docteur Nicolas, qui a prodigué ses soins à Mlle Landin, ne peut encore se prononcer sur les conséquences des brûlures.

Dunkerque. — Une dépêche reçue par la Compagnie des bateaux à vapeur à hélice du Nord, l'informe qu'un de ses steamers, la *Ville de Dunkerque*, capitaine Noëdts, a été complètement incendié en mer pendant sa traversée sur lest de Gênes à Marseille. Le feu se serait déclaré hier, à une heure de l'après-midi, dans les soutes à charbon. L'équipage, forcé de l'abandonner, a débarqué à Andora (Italie), d'où la dépêche a été envoyée. Assurance au Havre pour environ 600,000 francs.

— La Chambre de commerce de Dunkerque, dans une prochaine séance, doit examiner une proposition faite par l'amiral Garnault à la sous-commission de défense des ports, consistant à inviter les Chambres de commerce maritimes à faire le premier achat des bateaux torpilleurs nécessaires à la défense de leurs côtes.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Mgr Meignan, le nouvel évêque d'Arras, de Saint Omer et de Boulogne, accompagné de M. l'abbé Deschamps, vicaire général, est arrivé, mercredi, à midi 10 minutes, venant de Saint-Omer. Il a été reçu à la gare par M. de Leucquesaing, curé doyen de Notre Dame.

Sa Grandeur s'est rendue immédiatement en voiture au presbytère, où l'attendait tout le clergé du doyenné de Calais, ainsi que les capucins franciscains, ayant à leur tête le Père Arsène. Le Père Arsène est le capucin qui protesta, à Paris, lors de l'exécution des décrets.

Monseigneur est sorti processionnellement, vers midi et demi, du presbytère, pour se rendre à l'église Notre-Dame, en suivant les rues Notre Dame et de la Rivière. Le portique était décoré aux armes du nouvel évêque, avec des oriflammes et du feuillage.

A son entrée dans la nef, qui était comble, le curé-doyen lui a offert l'encens et lui a souhaité la bienvenue. L'Evêque lui a répondu et s'est ensuite dirigé vers le chœur où étaient réunis MM. Sergeant, président du Tribunal de commerce ; Paul Devot, président de la Chambre de commerce; Charles Darquer, président de la fabrique ; de Rives, colonel du génie ; Vétillard, ingénieur des ponts et chaussées ; le commissaire de la marine ; le juge de paix et d'autres autorités et fonctionnaires.

Sa Grandeur, après s'être agenouillée sur un prie-Dieu, est allée s'asseoir sur le trône élevé à gauche de l'autel, où le clergé est venu lui faire acte d'obédience.

Après être monté en chaire, le nouveau prélat est retourné au presbytère, avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Les réceptions des autorités civiles et militaires, ainsi que des diverses sociétés de bienfaisance, ont duré jusqu'à 4 heures.

Ensuite, Monseigneur a fait quelques visites, entre autres au bel établissement dirigé par les Dames de la Sainte-Union.

Ce soir, M. de Leucquesaing réunit à la table de Sa Grandeur, le maire de Calais, les présidents du Tribunal, de la Chambre de commerce, de la fabrique et divers autres autorités.

Mgr Meignan compte séjourner parmi nous quelques jours; l'impression générale est très favorable au nouveau prélat.

Il visitera demain l'église St-Pierre et après-demain celle du Sacré-Cœur, à St-Pierre-lez-Calais et recevra la visite des autorités de cette ville.

Saint Pierre-lez-Calais. — Pendant l'incendie qui a détruit la fabrique de M. Ravenel [illegible] personnes se sont distinguées par leur courage et leur dévouement. Nous devons d'abord signaler la conduite de M. Louis Dieffenbach, sous-officier, qui a sauvé le bureau et plusieurs objets de valeurs.

M. Louis Tufe, vendeur du journal *La Dépêche*, s'est aussi fait remarquer par son zèle.

Enfin tous les sapeurs-pompiers, et principalement le caporal Blin, ont fait preuve d'une grande énergie et d'un dévouement digne d'éloges.

Nous leur adressons à tous nos plus vives félicitations.

— Les décombres de l'incendie d'hier fument encore, ainsi que je vous l'ai déjà dit: les ouvrières n'ont eu que le temps de se sauver, sans emporter leurs effets, attendu que le feu a commencé dans la cave, s'est communiqué à l'escalier avec une telle rapidité, que les dernières ont eu tout es les peines du monde à échapper au feu.

Les pertes de l'immeuble, du matériel et des marchandises fabriquées, s'élèvent de 160.000 a 200.000 fr, dont la plus grande partie est assurée par les compagnies la *Centrale*, la *Providence*, l'*Aigle* et le *Soleil*.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 11 janvier. — Georges Pieters, rue de la Barbe d'or, maisons Devis, 14. — Alfred Leroy, rue Lafontaine, 4. — Henri Crépel, rue de la Basse-Masure, cour Lagache, 8. — Flore Planckaert, rue Sébastopol, 29. — Marie Dutat, rue des Parvenus, 47. — Maria Decrême, rue des Charpentiers, 44. — Jules Deborgher, rue Miln, 36. — Philomène Fremaux, rue de Lille, cour Six, 4. — Philomène Genhardt, rue de l'Epeule, cour Govaert, 20. — Maria Vanwynacker, rue Beaurevaert, cour Jénart, 4. — Irma Hooge, rue de la Vigne, ancienne ferme Ferret — Jeanne Kindt, rue Archimède, cour Losfeld. — Germaine Terryn, rue de la Lys, 54. — Angèle Ridel, rue des Fondeurs, cour Vienne, 14. — Elise Desquesnes, rue de l'Espérance, 3 bis. — Henri Amelynck, rue de Flandre, 52. — Henri Vromant, rue de Lannoy, 25. — Béatrix Decraene, rue Jacquart, cour Chéron, 1. — Camille Desaint, rue du Fontenoy, cour Flipo, 15. — Paulina Douilly, rue des Arts, Hôtel de la Gendarmerie.

Déclarations de décès du 11 janvier. — Zoé Mer ier, 5 mois, rue d'Alma, fort Wattel, 46. — Alfred Malfait, 12 ans, rue de la Vigne, 74. — Adèle Debosschère, 38 ans, en religion sœur Claire, rue St-Antoine, au convent. — Marie Deschœnmacker, 27 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Vincent, 4. — André Hennion, 14 jours, rue du Collège, 79.

Mariage du 11 janvier. — Edouard Nuttin, 33 ans, employé de commerce, et Louise Bulteau, 27 ans, sans profession.

Etat-civil de Tourcoing. — Naissances du 11 janvier. — Hilaire Vanspraughe, Blanc-Seau. — Louis Louchet, rue des Parvenus. — Noël Catoire, rue de la Malcense. — Jeanne Dellisse, chemin du Tyrolois. — Mathilde Denorme, sentier de Roncq. — Laure Roussel, rue Neuve-de-Roubaix. — Marie Maes, rue Neuve-de-Roubaix.

Décès du 11 janvier. — Jean-Louis Lecoutre, 56 ans, Fin de la Guerre. — Alexandre Devos, 24 ans, rue de Lille. — Caroline Cornil, 70 ans, Hospice-Général.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dubot Rousseau**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre-François Rousseau**, décédé à Mouveaux, le 10 janvier 1883, dans sa quatre-vingt-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 2e Classe, qui auront lieu le samedi 13 janvier 1883, à 9 heures 1|2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'Eglise.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le lundi 12 février, à 9 heures 1|2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **Jourdeuil-Cloux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Nathalie Jourdeuil**, décédée à Wasquehal, le 11 janvier 1883, dans sa 10e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le dimanche 14 courant, à 4 heures 1|2, et aux Funérailles Solennelles qui auront lieu le lundi 15 dudit mois, à 10 heures 1|2, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'Eglise.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois, qui aura lieu le lundi 12 février, à 10 heures 1|2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **Lozy-Salembier**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis-François-Emile Lozy**, pieusement décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1883, à l'âge de 13 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 15 dudit mois, à 11 heures, en l'église de Wattrelos. Les Laudes seront chantées à 10 heures 1|2. Les Vigiles auront lieu le même jour à 3 heures 1|2. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Laboureur, à 10 heures 3|4.

Les Sœurs du monastère de Saint-Joseph du Tiers-Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel, à Roubaix, vous prie d'assister aux Funérailles qui auront lieu le samedi 13 janvier, à 8 heures du matin, dans la Chapelle de la Communauté, et à 9 heures 1|2, à la paroisse Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Sœur **Adèle Debosquer**, née à Roubaix et pieusement décédée, religieuse converse, sous le nom de Sœur Claire du Saint-Sacrement, à l'âge de 38 ans, et 17 ans de Religion.

Un Obit Solennel du Mois de 1re Classe sera célébré en l'église de Croix, le lundi 15 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Catherine-Augustine Loman**, épouse de Monsieur **Louis Scotté**, décédée à Croix, le 6 décembre 1882, dans sa cinquante-septième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur **Désire Gorsem** a la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'il vient d'éprouver en la personne de Dame **Marie-Agnès Pont**, son épouse, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1883, dans sa 33e année, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 3 heures 1|2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 30.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 7 janvier 1883.

Sommes versées par 176 déposants, dont 31 nouveaux	34,849 fr.
58 demandes en remboursement	22,612 fr. 28

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Delattre et Etienne Motte, directeurs.

BELGIQUE

Anvers. — Le 3e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1882 par la ville d'Anvers, a eu lieu le mercredi 10 janvier. Voici les numéros primés :

N° 102445 remboursable par 25,000 fr.

N° 337368 par 1,000 fr.

Numéros 278030 — 451780 — 471902 — 489988 par 500 fr.

Numéros 54973 — 281241 — 371623 — 502859 par 250 fr.

Numéros 21326 — 59107 — 62451 — 65217 — 67595 — 81017 — 86291 — 94281 — 104158 — 110359 — 111576 — 118223 — 121861 — 160115 — 178157 — 204872 — 207155 — 229619 — 233984 — 242869 — 259804 — 280485 — 383925 — 341675 — 353210 — 3636639 — 381786 — 391035 — 405433 — 422522 — 427304 — 433057 — 468988 — 472628 — 488890 — 495541 — 527604 — 558956 — 563984 — 567232 chacun par 150 francs.

FAITS DIVERS

— Attentat contre un ecclésiastique. — Jeudi soir, vers dix heures, le curé de Thémines, canton de Lacapelle-Marival, fut mis en émoi par une violente détonation qui fit voler en éclats les vitres d'une croisée du presbytère.

Ce bruit était produit par l'explosion d'une boite cylindrique en fer, mesurant 0m20 de long sur 0m10 de diamètre, à parois très épaisses et fortement bourrée de poudre. Une enquête est ouverte.

— La *Correspondencia militar*, de Madrid, nous fait l'effet d'être quelque peu parente de ce singe, dont parle La Fontaine, et qui prit le Pirée pour un homme.

Ecoutez ce qu'elle raconte, dans son numéro du 1er janvier, à propos de la mort tragique de l'ambassadeur d'Autriche :

« Le télégraphe nous apporte la douloureuse nouvelle de la mort, par suicide, du général Wimpffen, né en 1881.

Sorti de l'Ecole Saint-Cir, il servit dans l'infanterie française.

» Pendant la guerre d'Orient, il donna des preuves de courage exceptionnels, à la tête de ses troupes. Promu général en 1865, il reçut le commandement de la garde impériale (!!!)

» La guerre éclata en 1870 entre la France et la Prusse, et le général Wimpfen obtint l'emploi de *maréchal*, dans l'armée de Mac Mahon.

» Il joua, à la bataille de Sedan, un rôle très important.

» Le général a mis fin à ses jours en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite. »

Si tous les renseignements de la *Correspondencia* sont de cette force-là, les officiers espagnols doivent être exactement au courant de ce qui se passe en Europe.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Audience du jeudi 11 janvier

PROCES DES ANARCHISTES

Les débats avancent assez rapidement, — mais deviennent de moins en moins intéressants.

A l'ouverture de l'audience, Mr Laguerre se plaint que les journaux, remis aux prévenus par leurs défenseurs, aient été saisis dans la prison, et prie le ministère public d'intervenir pour que cette mesure soit rapportée.

Le procureur de la République acquiesce à cette requête.

Puis, M. le président Jacomet procède à l'interrogatoire des derniers prévenus : Giraudon, Ginoud, Berlioz, Chabrier, Viallet et Bardoux ne sont que des comparses insignifiants.

A trois heures, commence l'audition des témoins :

» Le premier est M. Perraudin, commissaire central, — décoré après l'exécution des décrets. Il raconta l'histoire de la Fédération révolutionnaire, fondée à Lyon en 1880, au moment de la séparation des ouvriers « suffragistes » et « abstentionnistes. » Le parti se développa sous l'influence du prévenu Bernard. Le prince Kropotkine fut son délégué au congrès de Genève.

» Le commissaire ajoute toutefois, sur la demande de Mr Laguerre, que jamais il n'a entendu donner à la Fédération, le titre « d'association internationale des travailleurs. »

» M. Morin, chef de la sûreté à Lyon, rend compte des perquisitions qu'il a faites chez les inculpés.

M. Barraban, commissaire de police, a aussi fait des perquisitions, notamment au domicile du sieur Morel : il a trouvé l'emplacement d'une cachette, destinée, dit-il, à contenir la dynamite.... Pourtant, cette cachette était vide !

M. Perraud, pharmacien, expert-chimiste, explique les différentes formules pyrotechniques inscrites, sur plusieurs carnets saisis entre les mains des prévenus.

Les deux derniers témoins, M. Perrot, expert en écritures, et M. Lejeune, un bonapartiste qui a été bousculé dans une réunion anarchiste, ne disent rien d'intéressant.

A trois heures et demie, M. le procureur de la République Regnault a la parole pour son réquisitoire. Il s'efforce de démontrer que la Fédération lyonnaise anarchiste appartient à une véritable association internationale, tombant sous le coup de la loi de 1872, et qu'elle a pour but de renverser le gouvernement et de bouleverser la société.

Puis il fait l'historique du groupe anarchiste de Lyon.

» La Fédération lyonnaise, dit le ministère public, prit naissance dans la fédération jurassienne, ainsi que le prouve le rapport lu par Kropotkine sous le nom de Levanoff à la fédération jurassienne.

» Vint le congrès de Marseille, où les délégués accentuèrent leurs tendances collectivistes et qui fut le point de départ de l'organisation du parti.

» Puis vinrent immédiatement après les congrès régionaux de Paris, de Bordeaux, de Lyon. Le congrès de Lyon décida la création du journal le *Droit social*, et c'est au congrès de Paris, que, pour la première fois en France, l'idée d'anarchie fit son apparition dans une réunion de ce genre.

» Au congrès de la Chaux-de-Fonds, Kropotkine, Reclus et Herzig avaient reconnu que le moment était venu de faire germer dans les cerveaux les idées nouvelles. Aussi, dans le congrès ouvrier de Paris, la scission s'opéra-t-elle et les groupes anarchistes tirent un congrès à part, auquel adhérèrent bientôt les groupes des Brotteaux et de la Guillotière.

» Dès lors, le parti est organisé en France, à l'action incessante de la fédération jurassienne et de son organe, le *Révolte*, et Lyon tente de diriger le mouvement des anarchistes français.

» C'est au congrès de Londres que fut décidée la création d'une association internationale des travailleurs, reconstituée révolutionnairement.

Le Procureur de la République explique alors le système d'action des anarchistes :

« La propagande, dit il, devait se faire en distrayant les ouvriers des notions d'ordre, en les dissuadant d'exercer leurs droits, en leur persuadant que le suffrage universel est le despotisme du nombre, en critiquant le système parlementaire, en dénigrant les fonctions électives et les élus, en combattant l'autorité dans son représentant par l'injure et la calomnie, en diffamant les magistrats, en dénigrant les lois et les mesures adoptées pour l'instruction, en décriant le mariage et en préconisant l'union libre, en refusant le service militaire et en méconnaissant le mot *patrie* qu'ils représentent comme vide de sens.

» Mais, si j'en crois les organes anarchistes adhérents, ils disposent encore de moyens plus pratiques et plus actifs. Je n'ai qu'à vous lire des extraits de la *Révolution sociale*, de l'*Etendard* et du *Révolté*, pour y trouver des recettes pour la fabrication de la dynamite et des engins explosifs, avec l'indication des moyens de s'en servir.

» J'y trouve également de nombreuses apologies de l'assassinat, des excitations à l'égorgement des bourgeois.

» Enfin, des lettres saisies, soit à la poste, soit ailleurs, il résulte que des conseils pour l'emploi des moyens violents, bombes, dynamite, etc.... étaient donnés aux mineurs de Montceau-les-Mines et d'ailleurs.

« On promettait au citoyen Bordat, alors détenu à Charolles, d'envoyer, pour le délivrer, une compagnie de pyrotechniciens! »

A six heures et quart, l'audience est levée et renvoyée à demain pour la suite du réquisitoire et les plaidoiries.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Mort du comte Rampon

Paris, 12 janvier.

Le comte Rampon, sénateur, est mort hier, à Paris.

M. Rampon est mort le jour même où le Sénat l'avait réélu vice-président.

M. Gladstone à Cannes

Londres, 12 janv.

M. Gladstone quittera Hawarden lundi, pour se rendre à Cannes.

La question égyptienne

Londres, 12 janv.

Le *Standard* dit que les propositions anglaises, concernant l'Egypte, seront officiellement présentées aux puissances aujourd'hui ou demain.

M. le prince de Bismarck conseille à la Porte de ne pas s'opposer aux projets de l'Angleterre.

Le *Times* ne doute pas que toutes les puissances n'y adhèrent. Il croit que la France cessera de s'y opposer, parce que la situation française en Tunisie est analogue à la situation anglaise en Egypte.

Le départ du corps de Gambetta

Paris, 12 janv.

Le corps de M. Gambetta a été extrait du caveau ce matin à 6 heures 45.

Les assistants étaient rares. Aucune manifestation n'a eu lieu.

Le corps est parti par train spécial à 9 heures 5.

Une cinquantaine de personnes, députés ou amis personnels, accompagnent le corps, qui arrivera demain matin à Nice.

Les obsèques auront probablement lieu à dix heures du matin.

Les Niçois font de grands préparatifs.

SÉNAT

Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 12 janvier.

Présidence de M. Gaultier de Rumilly, doyen d'âge.

Les prières publiques

M. le président annonce que les prières publiques constitutionnelles auront lieu dimanche à la Métropole.

Mort d'un sénateur

M. le président fait l'éloge funèbre de M. le comte Rampon, qui pour beaucoup était non seulement un collègue, mais un ami.

Election des vice-présidents

Le scrutin est ouvert pour l'élection des vice-présidents.

Lettres mortuaires et d'Obits

Imprimerie Alfred Reboux. — **Avis gratuit** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 12 janvier.

Ventes 500 b. Marché inchangé.

Liverpool, 12 janvier.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 12 janvier.

New-York, 10 3/16.	
Recettes 27,000 b	
New-Orléans low middling	71 1/2.
Savanah » »	» » »

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 12 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 11 janvier

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	déc.
10.01	10.07	10.21	10.25	10.49	10.63	10.75	10.85	00.00

Ventes du jour : 81,000 balles.

Recettes du jour : 27,000 balles contre 12,000 b. en 1882 et 29,000 en 1881.

Total de la semaine : 149,000 balles contre 85,000 en 1882 et 101,000 en 1881

Saindoux

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.75	10.80	10.87	10.90	11.05	11.12	11.17	11.20	11.22

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
68	67	66 1/4	66	63/4	00	00	00	00

Roubaix, le 12 janvier 1883.

PARIS 12 janvier. — *Huile de Colza* 10 k. fut compris esc. 1 1|0 : courant 85 ; février 85 . ; mars-avril 85 . ; 4 de mai 81 50 — *Huile de lin* : courant 58 25; février 58 25; mars avril 58 50; 4 de mai 59 50 — *Spiritueux* 1re q. l'h. 90° fût c. esc 10 k. : courant 51 ; février 51 75; mars-avril 52 50; 4 de mai 51 . . — *Sucres bruts 88°* : disp. 52 75 à 53 — *Sucres blancs n° 3* : courant 60 10; février 60 60; mars-avril 61 50, 4 de mai 62 80. — *Sucres raffinés* : 106 à 107 . . . — *Farines 9 marques* : courant 57 30; février 57 30; mars avril 57 60; 4 de mars 57 75 — *Marque Corbeil* : 61 . — *Blés* : courant 26 ..; février 26 .; mars-avril 26 10; 4 de mars 26 40. — *Seigles* : courant 16 50; février 16 50, mars-avril 17 . ; 4 de mars 17 25

[illegible]

Anvers, 11 janvier. — Froments fermes. Peu d'affaires.

Seigles bon courant d'affaires à prix bien tenus.

Pétrole : Tendance ferme.

Disponible, 19 1|2 ; Courant, 19 1|2 ; Février, 19 1|2 ; Mars, 19 3|4; 4 derniers, 21 1|2.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi janvier 11 1883, matin

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION	
Comptes courants du Trésor	22.567.000
Portefeuille	26.100.000
Circulation des billets	51.381.000
DIMINUTION	
Encaisse or	7.430.000
Encaisse argent	3.000.000
Comptes courants particuliers	30.268.000
Avances sur titres	.....
Proportion	.....
Bénéfices de la semaine	657.000

Théatre de Roubaix. — Dimanche 14 janvier, à 6 heures: *Fanfan la Tulipe*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Ferrier et Prevel, musique de M. Varney. — *Les Pauvres de Paris ou la Misère en habit noir*, grande pièce en 5 actes et 7 tableaux, dont un prologue.

Dans le traitement des Affections de Poitrine, les Médecins recommandent spécialement l'emploi du

SIROP et de la PATE de PIERRE LAMOUROUX

Pour éviter les contrefaçons, le Public devra exiger la Signature et l'Adresse de l'Inventeur :

PIERRE LAMOUROUX, Ph[n]

45, Rue Vauvilliers, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX

Imprimerie Alfred REBOUX